



## SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES

Section Maine-et-Loire/Deux-Sèvres du Courrier de l'Ouest

Membre Fondateur



De la Fédération Internationale des Journalistes et de l'Union Syndicale Solidaires

# Menaces sur l'emploi et l'indépendance éditoriale et rédactionnelle

La direction du *Courrier de l'Ouest* vient de convoquer les élus qui siègent au comité d'entreprise et au Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) ce jeudi 13 septembre à 11 heures à Angers. L'ordre du jour inclut une "information" sur "le projet d'évolution de l'organisation de la rédaction et ses conséquences sociales". Les instances de *Ouest-France*, du *Maine-Libre* et de *Presse-Océan* sont convoquées le même jour avec le même ordre du jour.

Vos élus SNJ tiennent à vous informer que l'actionnaire projette la suppression de la moitié (voire les deux-tiers selon certaines sources) des effectifs de la rédaction de *Ouest-France* en Sarthe et en Maine-et-Loire, et à terme la suppression de « petites locales » de *Ouest-France* à Cholet, Sablé-sur-Sarthe et La Flèche. Les suppressions d'effectif sont en cours de chiffrage en Loire-Atlantique. Pour autant, le titre *Ouest-France* ne disparaîtra pas et l'actionnaire s'appuierait sur les articles des journalistes des Journaux de Loire pour "nourrir" *Ouest-France*.

Ce rapprochement mettra fin à l'indépendance éditoriale des titres et des journalistes par rapport à *Ouest-France*. En acceptant de signer une convention individuelle, les journalistes du *Courrier de l'Ouest* deviendraient des supplétifs de *Ouest-France*, sans contrepartie.

### Tuer un confrère, une consœur

Le SNJ appelle la communauté des journalistes à s'opposer à cette invasion/parasitage des rédactions et faire confiance à ses élu.e.s pour mener les négociations. L'actionnaire doit se donner un an pour rapprocher les équipes. Le SNJ demande à tout journaliste de ne pas signer d'accord individuel de cession de ses droits d'auteur au profit de *Ouest-France*. Signer un tel accord revient à tuer un emploi, un confrère, une consœur.

Rappelons que le groupe SIPA a racheté les Journaux de Loire en 2006 en garantissant l'indépendance éditoriale et rédactionnelle des titres. Les successeurs de François-Régis Hutin, décédé le 10 décembre dernier, font voler en éclat ce ferme engagement de l'actionnaire et exploser le pluralisme de la presse dans l'Ouest, pourtant garanti par l'article 34 de la Constitution française. Des discussions ont lieu entre les élu.e.s des journaux du groupe SIPA. Vos élu.e.s SNJ appellent la communauté des journalistes à se tenir prête à toute action.

Angers, le 7 septembre 2018.